

Chèques énergie

C'est le 29 mars 2021 qu'a commencé l'envoi automatique des chèques énergie aux bénéficiaires.

L'envoi des chèques énergie 2021 commencera début avril 2021 dans le Val d'Oise.

Cette année, le chèque énergie évolue : revalorisation du plafond de ressources, élargissement à de nouveaux bénéficiaires, possibilité de préaffectation papier.

Attribuée sous conditions de ressources, cette aide de l'État accompagne les ménages aux revenus modestes pour payer leurs dépenses d'énergie.

Elle permet aussi de financer des travaux de rénovation énergétique (voir les liens utiles)

Toutes les informations sur ce sujet sont disponibles sur [le site internet de la préfecture](#)

UTILISER MON CHÈQUE ÉNERGIE POUR FINANCER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie dans votre logement ?

Le chèque énergie peut vous aider à réaliser votre projet.

Vous pouvez utiliser votre chèque énergie pour financer certains travaux [☒](#) d'économie d'énergie. Ces travaux doivent être réalisés par un professionnel certifié "Reconnu garant de l'environnement" (RGE). Le site www.faire.fr [☒](#) met à disposition [la liste de ces professionnels](#) [☒](#), ainsi que des conseils et des informations sur les aides financières disponibles.

Pour utiliser votre chèque énergie :

- Si les travaux sont facturés avant la date de fin de validité inscrite sur votre chèque énergie : vous pouvez utiliser votre chèque énergie pour payer la facture ;
- Si vous souhaitez financer des travaux prévus après la date de fin de validité inscrite sur votre chèque énergie : dans ce cas, vous pouvez échanger votre chèque énergie contre un nouveau chèque travaux de la même valeur, qui sera valable pendant 2 années supplémentaires, et qui sera utilisable uniquement pour payer des travaux d'économie d'énergie (avec ce nouveau chèque, vous ne pourrez pas régler une facture d'électricité, de gaz, de fioul, etc).
- Vous pouvez cumuler les chèques travaux sur une durée maximale de trois ans.

Si vous souhaitez convertir votre chèque énergie en chèque travaux, veuillez contacter l'assistance utilisateur [par courriel](#) (e-mail) ou par téléphone au 0 805 204 805.

Liens utiles

[En savoir plus sur le chèque énergie \(préfecture\)](#)

[Explications sur le site du ministère de la transition écologique](#)